

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°03-2022-006

PUBLIÉ LE 7 JANVIER 2022

Sommaire

03_Préf_Préfecture de l Allier / Bureau du Cabinet

03-2022-01-05-00003 - RAA_rouverture_classes_3janv.odt (1 page)

Page 3

03_Préf_Préfecture de l Allier

03-2022-01-05-00003

RAA_rouverture_classes_3janv.odt

CABINET
Direction des sécurités

**extrait de l'arrêté n° 16/2022 du 5 janvier 2022 rétablissant l'accueil des usagers
dans des classes au sein d'établissements scolaires du premier degré**

Article 1^{er} : L'accueil des élèves des classes des établissements, listés ci-après, est à nouveau autorisé :

à compter du lundi 3 janvier 2022:

- Collège Jean Rostand de BELLERIVE SUR ALLIER : classes de 5^{ème} 1 et 6^{ème} 3
- Ecole primaire Georges Méchin de VICHY : classe de CP/CE1
- Ecole élémentaire Paul Lafargue de MONTLUCON : classe de CM2
- Collège François Rabelais de NERIS LES BAINS : classes de 6^{ème} A, 3^{ème} A et 6^{ème} B
- Ecole élémentaire François Truffaut de MOULINS : classe de CM1B
- Ecole maternelle Le Chêne et le Roseau de VILLENEUVE SUR ALLIER : classe de PS
- Ecole élémentaire Le Chêne et le Roseau de VILLENEUVE SUR ALLIER : classe de CE2/CM1
- Collège Maurice Constantin Weyer de CUSSET : classe de 6^{ème} 4
- Ecole élémentaire d'ABREST : classe de CE1/CE2
- Ecole élémentaire de MONTBEUGNY : classe de CP/CE1
- Lycée Saint-Benoît de MOULINS : classe de 1^{ère}
- Ecole élémentaire Sévigné Lafaye de VICHY : classe de CE2

Article 2 : La directrice de cabinet du préfet de l'Allier, la directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Allier, les maires de Bellerive-sur-Allier, Vichy, Montluçon, Nérès-les-Bains, Moulins, Villeneuve-sur-Allier, Cusset, Abrest, Montbeugny sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Moulins, le 5 janvier 2022

Pour le préfet et par délégation,
la sous-préfète,
directrice de cabinet

Signé

Virginie AVEROUS